



Etudiant, carte de séjour périmé

Par **rav2008**, le **07/04/2009** à **17:06**

Bonjour, je suis étudiant tunisien en France depuis 2001 et je suis doctorant, cette année, normalement, je devais soutenir ma thèse, sauf que mon encadreur m'a lâché au dernier moment suite à un malentendu entre nous, de telle façon que je me suis trouvé sans inscription et ma carte de séjour est expirée depuis le 31/10/2008!!!!!! par contre, j'ai réussi à voir un autre encadreur qui va me prendre à partir de l'année prochaine. et cette semaine je viens de décrocher un CDI, en tant que consultant!!!!!! et mon futur employeur m'a confirmé qu'il va m'aider pour changer mon statut et m'aider dans toutes les démarches administratives!!!!!! je vous demande de bien vouloir m'expliquer les démarches administratives à suivre et est-ce que ma demande de changement de statut va être acceptée ou pas? et ça va prendre combien de temps? merci

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:50**

J'AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET C'EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S'EN BON USAGE. je vais vous aider suite à mes recherches sur le net je vais vous donner l'adresse d'un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouves tout ce que tu veux ça ne servira même plus à rien de poser des questions ici donc c'est un site de l'administration française et des nouvelles lois. tu part d'abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu vas tomber sur la page d'accueil puis tu cliques sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrite la nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et ça sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mot tu vas voir écrit en bleu la loi numéro 2007-1631 tu cliques dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandir en

suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l'entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleu et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore .net ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dit avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.net et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favori la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important.net je vous embrasse tous cher lecteur.net.net NB dans ce site tu a toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi.net Je vous aime.net www.ambacamfrance.org infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n'est à l'étranger